

---

# Commune de L'Isle

---



## Rapport de gestion

2024

Fait partie intégrante du préavis n° 05/2025



---

# Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur la gestion et les comptes durant l'année 2024

---

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 4 et 93c de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 93 du Règlement du Conseil communal de la Commune de L'Isle, la Municipalité a l'honneur de soumettre ci-après son rapport de gestion pour l'année 2024, faisant partie intégrante du préavis n° 05/2025.

Le présent document a été approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 mai 2025.

Table des matières	Page
Conseil communal.....	3
Municipalité.....	7
Administration générale.....	8
Service des eaux.....	17
Voirie, espaces verts et forêts & conciergerie.....	19
Sécurité & social.....	29
Patrimoine.....	35
Liste des sigles, abréviations et acronymes .....	42

---

# Conseil communal

---

## Activités

Le Conseil communal, organe délibérant élu par les citoyens pour cinq ans, se réunit en général quatre fois par an. Il élit à sa tête un Président qui dirige les débats. Le Conseil communal étudie et analyse les préavis déposés par la Municipalité (11 en 2024) au sein des commissions. Un rapport est ensuite rédigé pour présentation au Corps délibérant, qui décide d'accepter, de refuser ou de modifier les conclusions proposées par la Municipalité.

Le Bureau du Conseil prépare les séances, établit l'ordre du jour, d'entente avec la Municipalité. Il accomplit également le dépouillement des votations et élections, sous la responsabilité du Président.

Le secrétariat du Conseil tient à jour les coordonnées des conseillers, des commissions et s'assure du suivi des préavis, motions, postulats, etc. Il transmet également tous les documents utiles aux conseillers. Il assure la préparation des documents nécessaires pour le dépouillement des votations et élections et veille à son bon déroulement.

### Composition du bureau

Président	M. Jürg Hostettler (jusqu'au 30 juin) M. Arnaud Cloux (dès le 1 <sup>er</sup> juillet)
Vice-président	Mme Céline Käser
Scrutatrice, scrutateur	Mme Isabelle Décosterd et M. Paul Hutzli
Scruteurs suppléants	M. Denis Baudat et M. Arnaud Cloux (jusqu'au 30 juin), Mme Laurence Zimmermann (dès le 1 <sup>er</sup> juillet)
Secrétaire	Mme Carole Ueltschi

### Commission de gestion

MM. David Lee, Sébastien Chenuz et Daniel Pasche.

### Commission des finances

MM. Pierre-Olivier Cloux, Christian Salomon et Jean-Daniel Richard.

### Commission de recours en matière d'impôts et de taxes communaux

MM. Blaise Leuba, Philippe Décosterd et Mme Andreea Zara.

### Délégués du Conseil communal dans les associations

AJERCO*	Déléguée	Mme Céline Käser
	Suppléant	M. Guillaume Wegmuller
ASICoPe	Déléguée	Mme Sandie Anselme
	Suppléante	Mme Fanny Faillétaz Sahli
ASICOVV	Délégué	M. Blaise Leuba
	Suppléant	M. Christophe Wulliens
ASPIC	Déléguée	Mme Cynthia Costa
	Suppléante	Mme Camille Margot
EHVV	Délégués	MM. Pascal Faillétaz et Marc-Antoine Cloux
	Suppléant	M. Luc Baumann

\* Une liste récapitulative des abréviations et acronymes figure en fin du fascicule

## Liste des préavis et rapports déposés et approuvés en 2024

N°	Intitulé	Adopté le
01/2024	Demande d'un crédit de CHF 150'000.-- TTC pour l'aménagement de deux places de jeux, à L'Isle et à Villars-Bozon	16.04.2024
02/2024	Demande d'un crédit de construction de CHF 2'875'000.-- TTC, subventions non déduites pour les travaux de transformation et de rénovation du bâtiment de l'ancienne Gendarmerie, rue Chabiez 1 à L'Isle	12.06.2024
03/2024	Rapport de gestion et comptes 2023	12.06.2024
04/2024	Demande d'un crédit de CHF 74'500.-- TTC pour le remplacement du système informatique gérant le réseau du chauffage à distance (CAD) et le remplacement du système de dégazage et compensation de la pressurisation	12.06.2024
05/2024	Arrêté d'imposition pour 2024	08.10.2024
06/2024	Demande d'un crédit d'étude de CHF 480'000.-- TTC pour la réfection de la chaussée et la mise en œuvre du PGEE et du PDDE à Villars-Bozon et à la rue de la Potale à L'Isle	08.10.2024
07/2024	Statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de Protection civile District Morges	12.12.2024
08/2024	Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires	12.12.2024
09/2024	Demande d'un crédit de construction de CHF 2'250'000.--TTC pour la construction d'un bâtiment mixte sur la parcelle 316 propriété de la Commune de L'Isle, composé de 5 logements et d'un cabinet médical, produit de la vente du lot PPE 316-1 non déduit	12.12.2024
10/2024	Ajustement du bilan pour le passage au MCH2 (modèle comptable harmonisé de deuxième génération)	12.12.2024
11/2024	Budget 2025	12.12.2024

## Scrutins en 2024

Votation fédérale du 3 mars 2024							
Objet n° 1 : Initiative populaire "Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS)"							L'objet a été accepté
	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Participation en %
L'Isle	740	445	333	112	74.83%	25.17%	60.81%
Vaud	475'731	274'507	204'085	70'422	74.35%	25.65%	58.21%
Objet n° 2 : Initiative populaire "Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes)"							L'objet a été refusé
	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Participation en %
L'Isle	740	447	78	369	17.45%	82.55%	60.95%
Vaud	475'731	272'651	40'647	232'004	14.91%	85.09%	58.12%

Votation fédérale du 9 juin 2024 							
Objet n° 1 : Initiative populaire "Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)" <span style="float: right;">L'objet a été accepté</span>							
	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Participation en %
L'Isle	745	346	208	138	60.12%	39.88%	47.11%
Vaud	477'341	211'562	128'093	83'469	60.55%	39.45%	45.06%
Objet n° 2 : Initiative populaire "Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)" <span style="float: right;">L'objet a été refusé</span>							
	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Participation en %
L'Isle	745	342	103	239	30.12%	69.88%	47.11%
Vaud	477'341	209'528	59'685	149'843	28.49%	71.51%	45.06%
Objet n° 3 : Initiative «Pour la liberté et l'intégrité physique» <span style="float: right;">L'objet a été accepté</span>							
	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Participation en %
L'Isle	745	342	92	250	26.90%	73.10%	46.71%
Vaud	477'341	210'241	48'288	161'953	22.97%	77.03%	45.04%
Objet n° 4 : loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité) <span style="float: right;">L'objet a été accepté</span>							
	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Participation en %
L'Isle	745	345	228	117	66.09%	33.91%	46.85%
Vaud	477'341	209'767	154'157	55'610	73.49%	26.51%	45.05%

Votation fédérale du 22 septembre 2024 							
Objet n° 1 : initiative populaire «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)» <span style="float: right;">L'objet a été refusé</span>							
	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Participation en %
L'Isle	756	388	123	265	31.70%	68.30%	47.62%
Vaud	478'326	215'289	128'093	86'190	40.03%	59.97%	45.75%
Objet n° 2 : modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (réforme de la prévoyance professionnelle) <span style="float: right;">L'objet a été refusé</span>							
	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Part. en %
L'Isle	756	378	101	277	26.72%	73.28%	47.37%
Vaud	478'326	213'157	58'462	154'695	27.43%	72.57%	45.73%



Votation fédérale du 24 novembre 2024 (4 objets)

Objet n° 1 : arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales

L'objet a été refusé

	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Participation en %
L'Isle	753	339	141	198	41.59%	58.41%	45.82%
Vaud	478'597	223'594	92'549	131'045	41.39%	58.61%	47.42%

Objet n° 2 : modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail: sous-location)

L'objet a été refusé

	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Participation en %
L'Isle	753	328	134	194	40.85%	59.15%	45.42%
Vaud	478'597	222'687	92'005	130'682	41.32%	58.68%	47.40%

Objet n° 3 : modification du 29 septembre 2023 du code des obligations

(droit du bail: résiliation pour besoin propre)

L'objet a été refusé

	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Participation en %
L'Isle	753	330	141	189	42.73%	57.27%	45.29%
Vaud	478'597	222'530	87'970	134'560	39.53%	60.47%	47.40%

Objet n° 4 : modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations)

L'objet a été refusé

	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Participation en %
L'Isle	753	333	123	210	36.94%	63.06%	45.55%
Vaud	478'597	218'191	82'240	135'951	37.69%	62.31%	47.40%

---

## Municipalité

---

Mme Anne-Lise Rime, Syndique <i>Suppléant M. Baudat</i>	Administration générale
M. Steve Baudat, Vice-Syndic <i>Suppléant M. Mülhauser</i>	Service des eaux
M. Philippe Mülhauser, Municipal <i>Suppléante Mme Rime</i>	Voirie, espaces verts et forêts
M. Eric Hostettler, Municipal <i>Suppléant M. Rosat</i>	Sécurité et social
M. Claude Rosat, Municipal <i>Suppléant M. Hostettler</i>	Patrimoine

### Activités de la Municipalité

Durant l'année 2024, la Municipalité a siégé à 44 reprises (dont une extra-muros) et a assisté aux quatre séances de votre Conseil.

Elle a eu le plaisir de pouvoir célébrer le 90<sup>e</sup> anniversaire de Mme Françoise Borgeaud et M. César Margot.

### Collaborations intercommunales

Les membres de la Municipalité, délégués de l'exécutif pour la législature, représentent la Commune de L'Isle au sein des associations désignées ci-dessous :

Mme Anne-Lise Rime

AJERCO*	déleguée
ARCAM	membre du Comité
ASICoPe	déleguée
ASICOVV	présidente du Comité
ASPIC	membre du Comité

M. Steve Baudat

ACV	déleguée
ASICOVV	déleguée et membre de la Commission de gestion
EHVV	membre du Comité

M. Philippe Mülhauser

ASPIC	déleguée
CBOVd	déleguée
PNRJV	président
Triage forestier	membre du Comité
Valorsa	déleguée

\* Une liste récapitulative des abréviations et acronymes figure en fin du présent fascicule

M. Eric Hostettler	
ACHISLE*	membre du Comité
ARASMAC	délégué
ARCAM	délégué
ASICOVV	délégué
ASPMAD	délégué
AVCD	délégué
eHNV	délégué
EHVV	délégué
MBC	délégué
ORPC	membre du Comité
PNRJV	délégué
SAPJV	délégué
SDIS	délégué

M. Claude Rosat	
ORPC Morges	délégué

### Commissions consultatives municipales

#### Commission d'urbanisme

M. Claude Rosat  
M. Eric Hostettler  
Service technique de Cossonay (STC)

#### Commission de naturalisation

Mme Anne-Lise Rime  
M. Steve Baudat  
M. Eric Hostettler

---

## Administration générale

---

Mme Anne-Lise Rime, Syndique

#### Personnel administratif :

Mme Danièle Jordan	Secrétaire municipale (100%)
Mme Véronique Grandjean	Boursière communale (50%)
Mme Stéphanie Dupertuis	Préposée au Contrôle de l'habitant (30%)

### Tâches de l'administration

Pour rappel, les tâches des divers services administratifs sont les suivants :

#### Greffes municipal

- Faciliter le fonctionnement, la réflexion et la prise de décisions de la Municipalité ;
- Assurer le flux d'informations vers et depuis la Municipalité ;
- Gérer les relations publiques et extérieures de la Municipalité ainsi que ses publications ;
- Traiter administrativement les dossiers liés à la police des constructions ;
- Gérer la délivrance de certains actes officiels ;
- Assurer la réception centrale de l'administration communale ;
- Réceptionner et traiter le courrier postal et le courrier électronique ;

- Gérer les demandes de location des locaux communaux ;
- Assurer la conservation des archives historiques ;
- Participer à la gestion des archives courantes et intermédiaires ;
- Mettre en œuvre la politique de communication interne et externe.

#### Bourse

- Tenue des comptabilités de la Commune, du Triage forestier du Pied du Jura et de l'ASICOVV ;
- Gestion de la trésorerie, du budget et des comptes communaux ;
- Elaboration des bilans financiers et d'investissements ;
- Gestion des salaires ;
- Etablissement des diverses facturations de prestations, taxes, etc.

#### Contrôle des habitants

- Tenue du registre des habitants ;
- Tenue du registre civique ;
- Procédures liées aux permis de séjour et d'établissement pour étrangers ;
- Procédures d'admission à la bourgeoisie communale et de naturalisation ;
- Etablissement d'attestations diverses ;
- Etablissement des documents d'identité ;
- Tenue du registre de chiens ;
- Tenue du registre des inhumations ;
- Organisation des élections et votations.

#### Naturalisation - Bourgeoisie

En 2024, une naturalisation familiale et une naturalisation individuelle ont été octroyées.

#### Statistique de la population

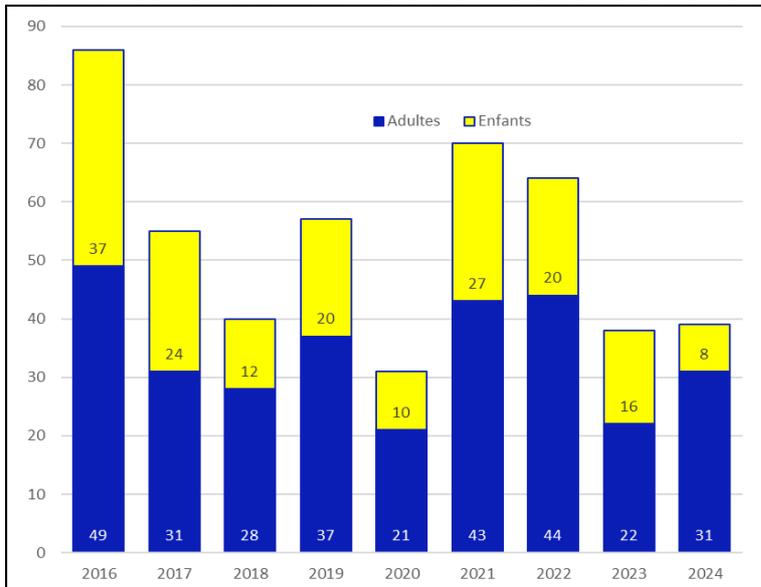
Le nombre d'habitants au 31.12.2024 est de 1'096.

Mutations durant l'année 2024 :

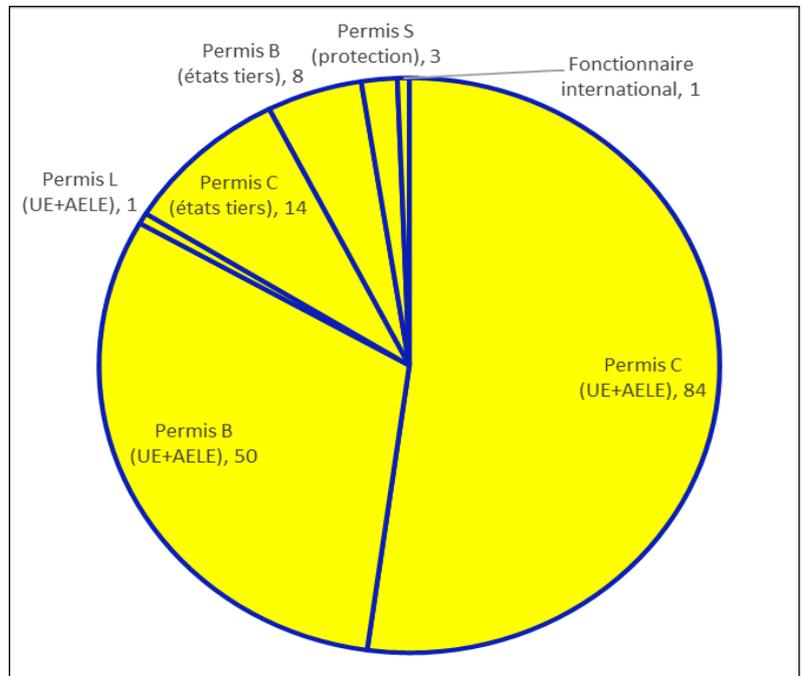
103	arrivées
104	départs
9	déménagements au sein de la Commune
7	décès
12	naissances
5	mariages
3	divorces
2	mises sous curatelle

Durant l'année, 39 cartes d'identité ont été établies (31 pour des adultes et 8 pour des enfants)

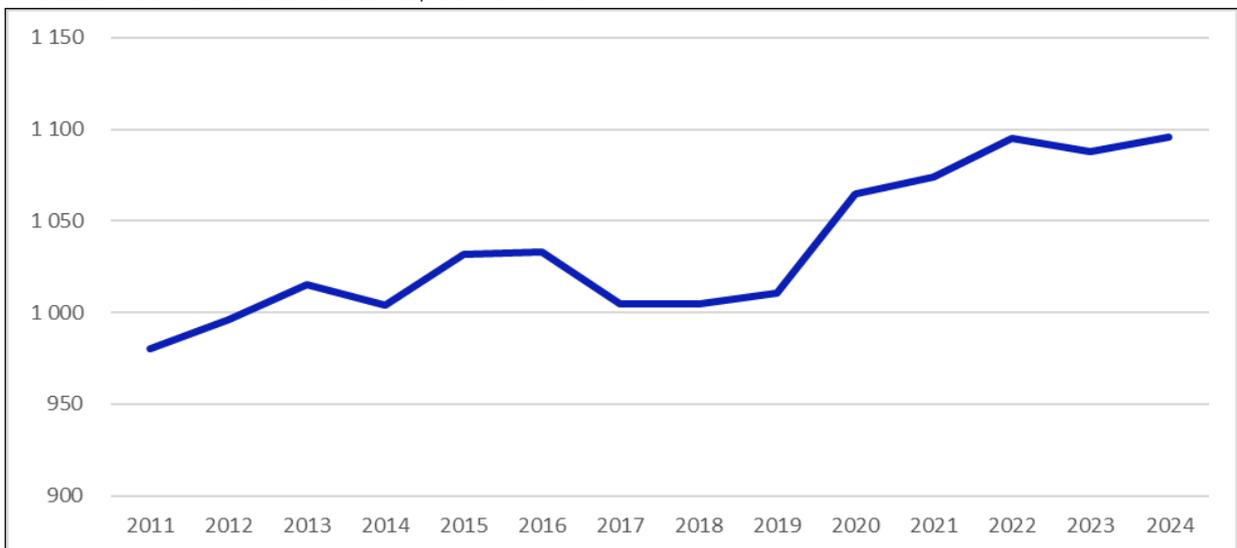
Evolution du nombre de cartes d'identité établies entre 2016 et 2024 :



La population étrangère, tous permis confondus, est de 161 personnes (état au 31.12.2024), répartie comme suit :



Evolution du nombre d'habitants, de 2011 à 2024



# Ecoles - Piscine

## ASICOVV

L'Association scolaire intercommunale Cossonay Veyron-Venoge regroupe les élèves du cycle primaire de onze communes comptant 9'897 habitants au 31 décembre 2024 (9'421 en 2023) dont 946 élèves (865) élèves. 91 sont domiciliés dans notre commune.

Le coût par élève se monte à CHF 4'474.50 (CHF 4'748.20, comptes 2023).

## Bâtiments

Pour rappel, les communes mettent les locaux nécessaires à l'enseignement à disposition de l'Etablissement scolaire, celui-ci est en charge des enclassements.

L'établissement fait face à une progression continue du nombre d'élèves. Ci-dessous, nous trouvons les projections de la DGEO établies en janvier 2024 :

- Rentrée 2025 955 élèves
- Rentrée 2030 1'112 élèves
- Rentrée 2035 1'043 élèves
- Rentrée 2040 1'030 élèves

Voici les effectifs enregistrés ces trois dernières années :

- au 31.12.2022 815 élèves
- au 31.12.2023 865 élèves
- au 31.12.2024 946 élèves

L'évolution du nombre d'élèves a conduit à l'ouverture d'une classe lors de la rentrée 2024-2025. A noter encore que de nouveaux locaux (surface d'un ancien appartement) ont été aménagés en salles spéciales par la Commune de Cossonay dans le bâtiment du Collège des Chavannes 1.

Tableau des classes

Collège	Lieu	Nombre de classes		
		2022-2023	2023-2024	2024-2025
Collège des Chavannes 1	Cossonay	6	9	9
Collège des Chavannes 2 et pavillons	Cossonay	8	13	13
PAM	Cossonay	6	Salles spéciales	Salles spéciales
Collège	Cuarnens	7	8	8
Collège et pavillons	Gollion	6	7	8
Collège	Grancy	2	2	2
Collège	L'Isle	4	4	4
Collège	Mont-la-Ville	2	2	2
Totaux		41	45	46

## Collège des Chavannes 2, Cossonay

Pour rappel, ce bâtiment est propriété de l'ASICOVV. Afin de répondre aux besoins futurs, un crédit d'étude portant sur l'extension du complexe des Chavannes a été adopté au printemps 2024. Le projet, tel que présenté lors de la séance du Conseil intercommunal en septembre dernier, prévoit la construction d'une dizaine de salles de classes, de 2 salles spéciales, de locaux administratifs et techniques. Le dossier d'enquête a été déposé mi-décembre auprès de la commune de Cossonay,

### ASiCoPe

L'Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthalaz regroupe les élèves du cycle secondaire de dix-sept communes comptant 18'677 habitants au 31 décembre 2024 (18'248 en 2023). Au 1er octobre 2024, 673 (627) élèves sont enclassés à Cossonay sur le site du PAM (Pré-aux-Moines). Le coût par élève se monte à CHF 5'108.20 (CHF 4'372.80 comptes 2023).

### ASPIC

L'Association intercommunale de la piscine des Chavannes regroupe dix-sept communes. Le Comité directeur, le personnel administratif et d'exploitation gèrent les activités de la piscine, qui se déclinent sur plusieurs axes :

- Accueil des écoles : 125 classes des établissements primaires ASICOVV et ASIVenoge, et ASiCoPe secondaire (communes membres), Fondation de Vernand (copropriétaire du complexe), ASIABE (locations de lignes d'eau) ;
- Accueil du public : 7/7 sur de larges créneaux horaires. Une ligne d'eau réservée en permanence au public. Les habitants des communes membres de l'ASPIC bénéficient des tarifs préférentiels ;
- Accueil de privés : entreprises, physiothérapeutes, écoles privées, clubs de natation dont l'ASPIC Natation (section waterpolo) ;
- Ecole de natation, cours privés ;
- Manifestations et concours ;
- Cafétéria ;
- Boutique ;
- Site internet [www.aspicoss.ch](http://www.aspicoss.ch) et réseaux sociaux.

### Quelques chiffres de fréquentation

- Ecole de natation : 473 (445) ventes (445 en 2023)
- Cours privés : 179 ventes, enfants et adultes (241)
- Cours d'aquagym-aquabike : 110 ventes d'abonnements (106), 77 ventes de cartes 11 cours (108), 1'354 ventes de cours à l'unité (983)
- Cours Masters : 32 ventes(33). Les masters s'entraînent 4 fois par semaine
- Cours Mermaiding et Apnée : 121 ventes (71)
- Cours Barboteurs (Bébés Nageurs) : 32 ventes de "cartes 12 cours" (35) et 685 ventes unitaires (474). L'activité Barboteurs se déroule les dimanches matin dans le bassin d'apprentissage.
- Entrées et abonnements : 15'000 ventes, en légère augmentation comparé à l'année dernière (13'635). Ces ventes comprennent les titres d'entrées unitaires, d'abonnements 12 entrées, d'abonnement 6 et 12 mois.

La fréquentation de la piscine pour l'année 2024 a été de l'ordre de 76 369 passages (66 527).

L'équipe de la piscine est formée de collaboratrices et collaborateurs fixes représentant un total de 10.65 ETP.

Le financement de la piscine est assuré par un montant forfaitaire de CHF 440.- par élève facturé aux associations scolaires des communes membres.

Le résultat d'exploitation de l'année 2024 montre un déficit de CHF 368'693.62 (CHF 373'963.04 en 2023). Les charges courantes ont été maîtrisées et sont en adéquation avec le budget.



Le succès des activités mises en place se pérennise, malheureusement la vente d'abonnements reste stable.

Conformément aux statuts de l'Association, le déficit de l'année 2024 est pris en charge par les communes membres au prorata du nombre d'habitants (18'677 au 31.12.23), ce qui représente un montant de 19.74 CHF par habitant (CHF 20.50 en 2023).

### Complexe des Chavannes

Le Complexe des Chavannes, à Cossonay, est constitué en PPE. Elle est administrée par Mme Rebecca Gabriel. Les quatre entités copropriétaires et leurs représentants sont :

- La Commune de Cossonay, représentée par Mme Valérie Induni, Syndique
- La Fondation de Vernand, représentée par Mme Mireille Scholder, Directrice
- L'ASPIC, représentée par M. Frédéric Rossi, Président, et
- L'ASICOVV, représentée par Mme Anne-Lise Rime, Présidente.

La Commune de L'Isle est membre de 2 associations intercommunales propriétaires d'un lot de la PPE. Il s'agit de l'ASPIC pour la piscine et de l'ASICOVV pour le collège des CHAV 2.

L'assemblée générale a eu lieu le 5 février 2024. Les principes de répartition des charges 2023 ainsi que le budget 2024 ont été validés. Les entités co-propriétaires ont été informées du projet d'extension du Complexe porté par l'ASICOVV et donné leur accord de principe.

## Accueil de jour

### AJERCO



Le réseau d'accueil de jour des enfants de la Région de Cossonay compte 27 communes, dont L'Isle.

En 2024, 44 places pour enfants en âge préscolaire et 72 en âge de scolarité ont été créées.

Le réseau propose désormais 296 places d'accueil au sein de dix structures pour les enfants en âge préscolaire (252 en 2023) et 300 places au sein de neuf structures pour les enfants en âge de scolarité (228).

41 accueillantes en milieu familial complètent l'offre d'accueil (46 en 2023).

Le réseau a accueilli 1'834 enfants (1'758 en 2023).

### Accueil collectif préscolaire

Liste des garderies :

- Croquelune (Cossonay) 22 places
- Les Chavannes (Cossonay) 44 places
- Cocoon (Cossonay) 44 places (2024)
- L'Arlequin (La Sarraz) 22 places
- L'Oasis (Eclépens) 44 places
- La Toupie (Pompaples) 22 places
- La Chenaille (Penthalaz) 32 places
- Les Lucioles (Vufflens-la-Ville) 22 places
- La Mexsonnette (Mex) 22 places
- Le Chap'rond rouge (Pampigny) 22 places

En 2024, 727 enfants ont été accueillis dans ces structures (689 en 2023).

### Accueil collectif parascolaire

Liste des UAPE :

- Croquétoiles (Cossonay) 48 places
- Les Bosquets (Cossonay) 24 places
- Les Laurelles (Cossonay) 48 places (2024)
- Les Petites Licornes (Cuarnens) 24 places
- Les Funambules (la Sarraz) 24 places
- Les Frimousses (Eclépens) 60 places
- Les Moussaillons (Penthalaz) 12 places
- Les P'tits Guèpiers (Penthaz) 48 places (+24 places en 2024)
- Les Lionceaux (Vufflens-la-Ville) 12 places

642 enfants ont été accueillis durant cette dernière année (561 en 2023).

### Accueil familial de jour

Les accueillantes en milieu familial (AMF) ont assuré la prise en charge de 465 enfants (496 en 2023). Une accueillante habite notre commune.

En résumé, 46 enfants de la Commune ont été pris en charge dans les structures d'accueil collectif (38 en 2023), soit 24 enfants en garderie (16) et 22 dans une UAPE (22). En accueil familial, 13 enfants (18) soit 10 d'âge préscolaire (12) et 3 d'âge de scolarité (6) ont bénéficié de ce type de garde.

### Coûts

Le financement de l'accueil préscolaire et parascolaire est défini selon 3 éléments-clé :

- La participation des parents, calculée d'après une table liée aux revenus et à la fortune du ménage (règlement Ajerco)
- Le subventionnement de la FAJE, selon la masse salariale du personnel éducatif
- La participation des communes membres du réseau, qui prennent en charge le déficit

Tableau de répartition des frais à charge des communes

Communes	Groupements scolaires	Coûts à charge des communes pour 2024 Pré-scolaire et familial			Coûts à charge des communes pour 2024 Parascolaire		Total coût à charge 2024
		Habitants 2023	en %	100 % (selon habitants)	10% commun <sup>1</sup> (selon habitants)	90% par îlot <sup>2</sup> (selon heures)	
Cottens	* ASIABE	479	1.79%	69'182.80	3'541.16	-	72'723.96
Pampigny	* ASIABE	1'283	4.80%	185'305.92	9'484.99	-	194'790.91
Sévery	* ASIABE	234	0.88%	33'797.03	1'729.92	-	35'526.95
Montricher	ASIABE	962	3.60%	138'943.33	7'111.90	1'871.63	147'926.86
La Chaux (Cossonay)	COSSONAY	433	1.62%	62'538.94	3'201.09	21'163.84	86'903.88
Chavannes-le-Veyron	COSSONAY	158	0.59%	22'820.21	1'168.07	7'762.25	31'750.53
Cossonay	COSSONAY	4'772	17.85%	689'228.25	35'278.56	606'104.23	1'330'611.04
Cuarnens	COSSONAY	541	2.02%	78'137.57	3'999.52	32'263.93	114'401.02
Dizy	COSSONAY	237	0.89%	34'230.32	1'752.10	21'494.65	57'477.07
Grancy	COSSONAY	547	2.05%	79'004.16	4'043.87	47'591.71	130'639.75
L'Isle	COSSONAY	1'088	4.07%	157'141.73	8'043.39	33'580.51	198'765.63
Mauraz	COSSONAY	64	0.24%	9'243.63	473.14	896.04	10'612.81
Mont-la-Ville	COSSONAY	497	1.86%	71'782.57	3'674.23	38'226.07	113'682.88
Senarclens	COSSONAY	491	1.84%	70'915.98	3'629.88	32'244.28	106'790.14
Dailens	VENOGE	1'062	3.97%	153'386.51	7'851.18	11'178.70	172'416.38
Lussery-Villars	VENOGE	473	1.77%	68'316.21	3'496.81	37'762.44	109'575.46
Mex	VENOGE	816	3.05%	117'856.30	6'032.54	27'941.13	151'829.97
Penthalaz	VENOGE	3'199	11.97%	462'037.13	23'649.64	118'306.23	603'993.00
Penthaz	VENOGE	1'899	7.10%	274'275.87	14'038.97	80'463.81	368'778.66
Vufflens-la-Ville	VENOGE	1'336	5.00%	192'960.80	9'876.81	73'845.84	276'683.45
Chevilly	LA SARRAZ	337	1.26%	48'673.50	2'491.38	14'255.47	65'420.35
Eclépens	LA SARRAZ	1'182	4.42%	170'718.31	8'738.32	211'124.67	390'581.30
Ferreyres	LA SARRAZ	319	1.19%	46'073.72	2'358.31	2'133.16	50'565.20
Moiry	LA SARRAZ	297	1.11%	42'896.23	2'195.67	849.97	45'941.86
Orny	LA SARRAZ	500	1.87%	72'215.87	3'696.41	16'845.38	92'757.66
Pompaples	LA SARRAZ	926	3.46%	133'743.79	6'845.75	68'147.64	208'737.18
La Sarraz	LA SARRAZ	2'599	9.72%	375'378.09	19'213.95	272'504.59	667'096.63
<b>Totaux hors aide à la pierre</b>		<b>26'731</b>	<b>100%</b>	<b>3'860'804.78</b>	<b>197'617.57</b>	<b>1'778'558.16</b>	<b>5'836'980.51</b>
Aide à la pierre à reverser aux communes							0.00
<b>Totaux incluant aide à la pierre</b>		<b>26'731</b>	<b>100%</b>	<b>3'860'804.78</b>	<b>197'617.57</b>	<b>1'778'558.16</b>	<b>5'836'980.51</b>

Avenir du réseau

Le plan de développement 2025-2030 a été adopté par le Conseil Intercommunal en mars 2024. Celui-ci prévoit l'ouverture des structures suivantes :

Pré-scolaire		Nb de places projetées	Financement	Contribution	
Penthaz	22	27 communes ; 100 % par habitant			
Senarclens	22				
À déterminer	22				
Dailens P	22				
<b>Total</b>	<b>88</b>				<b>1'707'136.-</b>
p) Déjà validé dans le préavis précédent, 2020-2025.					
Parascolaire		Nb de places projetées	Financement	Contribution	
				Socle	Îlot
ASI7	96	10 % 27 communes = socle 90 % îlot		144'000.-	1'296'000.-
ASIVENOGE	120			180'000.-	1'620'000.-
ASICOVV	84			126'000.-	1'134'000.-
<b>Total</b>	<b>300</b>			<b>450'000.-</b>	<b>4'050'000.-</b>

Le périmètre retenu pour l'implantation d'UAPE au sein du réseau a été calqué sur le découpage scolaire et réparti en trois zones distinctes appelées "îlots", afin de limiter les déplacements des enfants.

Chaque îlot demeure autonome quant au développement des UAPE de son périmètre, qu'il s'agisse du lieu, du nombre de places ou de l'année de création. Chaque ouverture engendre une importante phase de planification et de mise en œuvre (aménagement des locaux, engagement du personnel, formation, contractualisation avec les prestataires de services, obtention des autorisations des autorités de tutelle, contractualisation/communication aux parents ; etc.).

Le marché du travail dans le domaine éducatif est sous pression. Il s'avère souvent complexe de recruter le personnel qualifié nécessaire pour diriger les structures et pour assurer l'accueil au quotidien. De plus, même si les taux d'occupation n'atteignent pas le 100 %, les équipes travaillent en général à flux tendu.

# Service des eaux

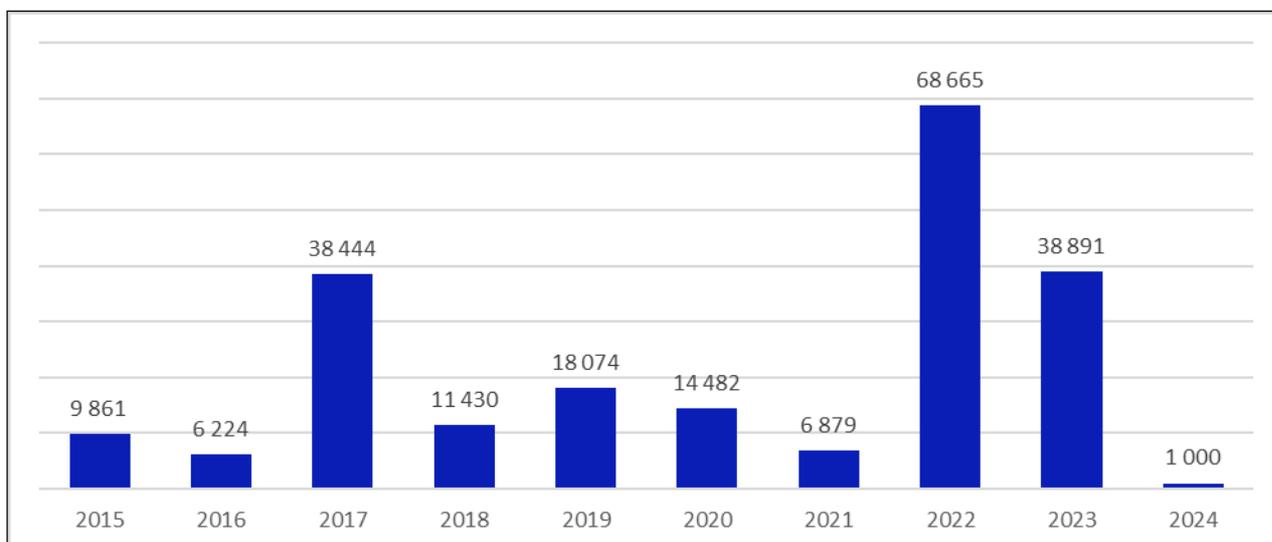
M. Steve Baudat, Vice-Syndic

## Eau potable

L'année 2024 a été plutôt généreuse en termes de précipitations, contrairement aux deux années précédentes. Ceci a permis d'alléger considérablement les achats d'eau. Il est toutefois à signaler que même une année avec des précipitations abondantes ne permet pas d'être autonome.

Les bons résultats du compte de l'eau ont permis un amortissement extraordinaire du compte 810.331.07 "Réservoir intercommunal MVCL" qui grevait le compte 810 de CHF 20'000.--. Cela permet d'aborder l'avenir avec une certaine sérénité au vu des investissements futurs.

Historique de l'achat d'eau à l'Association intercommunale Vy de Mauraz :



## Défense incendie

L'année 2024 a vu la fin des travaux à La Coudre. Ces travaux ont permis une meilleure répartition des bornes hydrantes ainsi qu'une pression augmentée de 2 bars et un débit significativement supérieur. Le diamètre de passage des anciens tuyaux étant pour le moins réduit par le calcaire (voir ci-contre).



## Eaux usées

L'année 2024 n'a pas vu d'évènements particuliers pour la station d'épuration.

En ce qui concerne le financement du compte 460 "Égouts épuration", une augmentation de CHF 0.30 le m<sup>3</sup> en 2024 a permis d'augmenter le fonds de réserve de CHF 36'700.81.

Les excédents temporaires de ces dernières années ont également permis un amortissement extraordinaire du préavis de mise en conformité de la STEP (compte 460.321.02), ce qui permettra de supprimer une charge de CHF 17'000.--. La procédure d'amortissement extraordinaire va considérablement se complexifier avec MCH2, la Municipalité a donc décidé d'opérer cet amortissement sans délai.

### [EHVV - Résumé du rapport 2024](#)

L'Association épuration Haute Venoge Veyron est composée de 15 communes, qui ont décidé de regrouper le traitement de leurs eaux usées dans une nouvelle station d'épuration unique, à construire à La Sarraz. Elle sera gérée par elle-même. Le Conseil intercommunal est composé de représentants des municipalités et des conseils délibérants. Il supervise le projet.

En 2024, deux séances ont validé le rapport de gestion 2023 et le budget 2025.

Le Comité de direction, composé de 8 membres issus de différentes communes, se réunit mensuellement et travaille en collaboration avec le bureau RWB Vaud SA (BAMO). Il est assisté par trois commissions : technique STEP (CoSTEP), technique réseaux (CoRES) et juridique-financière (CoJF), chacune composée de membres du CODIR. Une convention de formation a aussi été conclue avec un exploitant potentiel pour la future STEP.

En 2024, des mandats d'étude ont été attribués aux bureaux CWED, CSD-WSP-BG et Holinger. Un plan général d'évacuation des eaux (PGEer1) est en cours de finalisation, élément indispensable pour l'obtention du permis de construire. La plateforme AxeoBim facilite les échanges documentaires, et un site internet ([www.ehvv.ch](http://www.ehvv.ch)) a été lancé.

Le projet de STEP a vu ses coûts augmenter de 5,6 millions CHF, notamment en raison de la création d'un bassin d'eaux pluviales (BEP), de volumes revus à la hausse et de nouvelles exigences légales. La STEP utilisera un processus complet de traitement des eaux : prétraitements, traitements biologiques, élimination du phosphore et des micropolluants, gestion des boues (digestion, déshydratation) et valorisation du biogaz via un système de couplage chaleur-force.

Des visites de STEP similaires ont été organisées pour enrichir l'expérience du CODIR. Côté finances, les charges 2024 se montent à 101'054.83 CHF, en dessous du budget prévu, avec un total d'investissements de 962'946 CHF à fin 2024. Le Conseil intercommunal a approuvé les comptes 2023 et pris acte du rapport de gestion présenté par le CODIR.

---

# Voirie, espaces verts et forêts & conciergerie

---

M. Philippe Mülhauser, Municipal

## Voirie & espaces vert :

**Christian Vannod**, chef de voirie

**Brian Corbaz**, employé polyvalent (voirie & forêt), jusqu'au 30 juin 2024

**Julie Planche**, employée polyvalente (voirie & conciergerie), dès le 1<sup>er</sup> juin 2024

**Aimé Guignard**, surveillant auxiliaire à la déchèterie

## Conciergerie :

**Jean-Claude Freymond**, concierge

**Carla Serra**, auxiliaire de conciergerie

## Forêt :

**Luc Dessauges**, bûcheron forestier, chef d'équipe

**Angélique Vuilleumier**, employée polyvalente (forêt & voirie) jusqu'au 31 juillet 2024

**Romain Peguiron**, employé polyvalent (forêt & voirie), dès le 1<sup>er</sup> septembre 2024

**Nathanaël Bissat**, forestier bûcheron, jusqu'au 30 avril 2024

**Malcolm Lou Bonzon**, apprenti bûcheron forestier

**Maric Della Casa**, apprenti bûcheron forestier

## **Personnel d'exploitation**

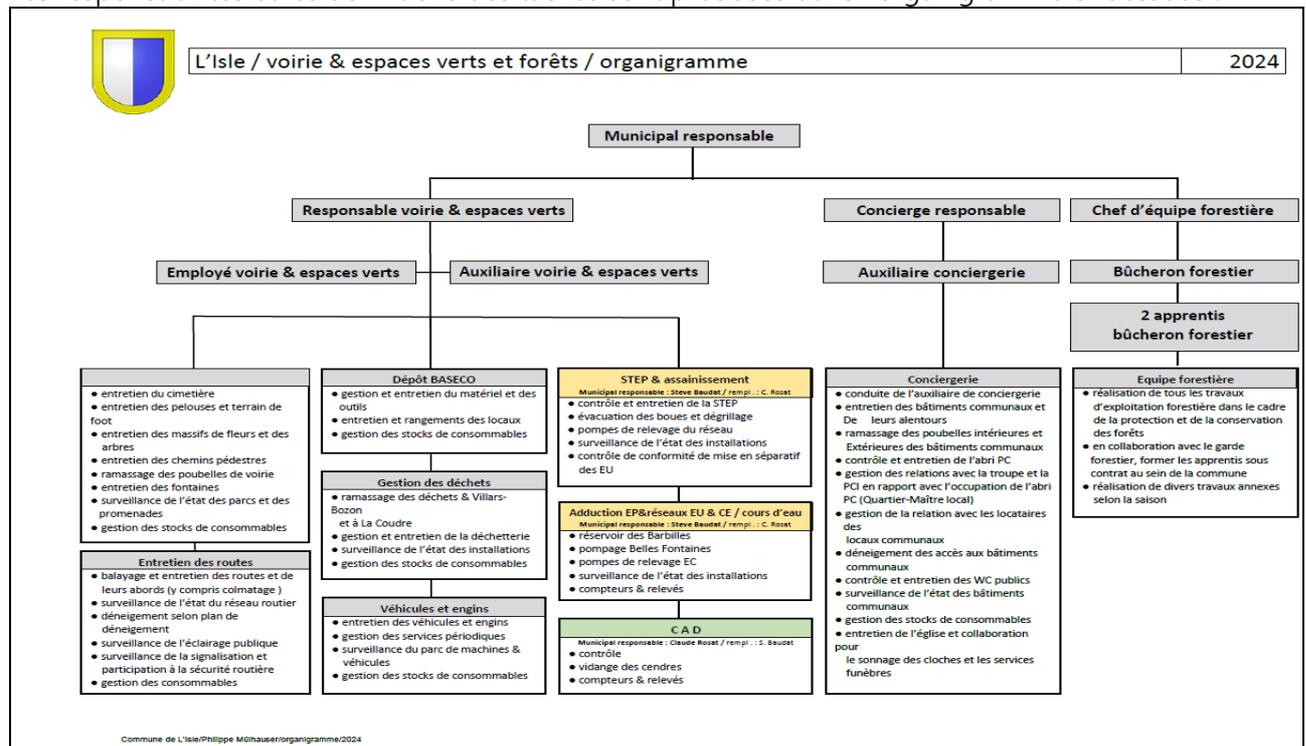
Le personnel d'exploitation représente 5.2 EPT (équivalent plein temps) et se détaille selon les affectations suivantes :

- et 2,1 EPT pour la voirie, composée d'un chef de voirie, d'un employé de voirie d'un auxiliaire engagé à la surveillance de la déchèterie.
- une 1.1 EPT pour la conciergerie. Cela comprend le concierge-responsable et auxiliaire qui est affectée notamment au nettoyage du Château et des classes de l'école (18 à 20 h/mois).
- bûcheron 2.0 EPT pour l'équipe forestière constituée d'un chef d'équipe et d'un Forestier. Cette équipe est supervisée par le garde forestier du triage du pied du Jura et compte également deux apprentis.

Le personnel communal engagé à la surveillance de la déchetterie durant les ouvertures du mercredi et du samedi est renforcé par les ambassadeurs du tri. Ces jeunes gens (écoliers ou étudiants de la commune) reçoivent les missions suivantes :

- informer les usagers de la déchetterie sur les bonnes pratiques du tri des déchets ;
- aider les usagers dans la manutention des déchets si nécessaire ;
- appuyer le surveillant de déchetterie en ce qui concerne le maintien de l'ordre sur site.

Les responsabilités et les définitions des tâches sont précisées dans l'organigramme ci-dessous :



## Gestion / Organisation

Une planification annuelle est effectuée par le Municipal responsable en collaboration avec les employés. Elle a pour but de gérer les vacances et congés en assurant les remplacements au sein du personnel ainsi que le contrôle des absences et heures supplémentaires durant l'année.

Chaque semaine débute par le rapport hebdomadaire voirie & espaces verts conduit par le Municipal responsable. Prennent part à ce rapport le chef voirie, l'employé de voirie et le conciergerie. Cette séance a pour but d'assurer la planification hebdomadaire, de coordonner les tâches des employés et de régler les détails de la semaine à venir. Les employés communaux sont en contact permanent avec le Municipal responsable en cas d'événement particulier urgent.

Concernant l'équipe forestière, c'est le garde-forestier qui l'engage et rend des comptes au Municipal responsable. Des séances sont organisées selon les besoins du service.

La polyvalence des employés des dicastères voirie et forêt, en vigueur depuis 2021, a été adaptée selon les compétences des nouveaux collaborateurs communaux et continue à faire ses preuves. Les deux employés polyvalents peuvent se remplacer mutuellement de façon totalement autonome.

L'apprenti de troisième année ayant réussi ses examens en 2023 est resté dans l'équipe forestière au bénéfice d'un contrat à durée déterminé jusqu'à son départ au service militaire.

Les ambassadeurs du tri font l'objet d'une planification trimestrielle qui est organisée par les services de la voirie.

## Moyens techniques et ressources matérielles

Le nouveau véhicule de la voirie reçu en fin d'année 2022 donne pleinement satisfaction. Son équipement de deux bennes alu, d'une benne à terre et d'une benne citerne pour l'arrosage des fleurs permet à l'équipe de la voirie une efficacité et un gain de temps non négligeable.



Le porte-outils Nilfisk continue également de donner pleine satisfaction. La Commune de Chavannes-le-Veyron continue à nous mandater pour le désherbage des bords de routes et des trottoirs au moyen de ce véhicule.

### Entretien des routes

Durant l'année 2024, une action d'entretien des routes a été effectuée avec un entretien des fissures et la remise en état de nids de poule par des actions Mini Mac I et II.



## Politique de gestion du stationnement communal

La politique de stationnement mise en place 2022 donne pleine satisfaction. Les contrôles de l'assistant de sécurité publique engagé à 10% permettent plus de fluidité de trafic, devant les commerces notamment. Le temps d'engagement de cette personne a été légèrement augmenté afin de permettre d'assumer également la tâche de remise des commandements de payer non retirés.

Le hameau de Villars-Bozon rencontre quelques soucis en matière de stationnement au vu de la rareté des places de parc à disposition des usagers.

Le principe des macarons est bien accepté par les usagers de la commune. La vente des macarons et les amendes permettent de couvrir largement l'engagement de l'assistant de sécurité publique. En 2024, l'assistant de sécurité publique a coûté CHF 5'620.-- et les recettes se montent à CHF 9'000.--, soit CHF 6'540.-- de vente de macarons et CHF 2'460.-- en amendes.

Les deux bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la Poste, en fonction depuis 2023, rencontrent un succès mitigé. La SEFA qui gère ces deux places de stationnement ne nous a transmis aucun chiffre quant à l'utilisation et la rentabilité de ces dernières pour l'année 2024.

## Eclairage public

En 2023, le remplacement de la majorité des points d'éclairage public non encore LED a été effectué. En 2024, le Hameau de La Coudre a également vu son éclairage public remis à neuf, ceci en parallèle des travaux de séparatif.

A Villars-Bozon, les lampes ont été changées en 2023. En revanche, la vétusté du câblage souterrain provoque régulièrement des pannes. Ce câblage sera remis à neuf en même temps que les travaux de séparatif prévus en 2026.

## Service hivernal

Les services de la voirie assurent le déneigement et le salage des routes et chemins ainsi que des trottoirs durant la saison hivernale. Le déneigement et le salage de certains axes sont sous-traités à une entreprise extérieure.

Les privés qui le désirent peuvent mandater la commune pour le déneigement et le salage de leurs accès privés. En 2024, la commune a facturé CHF 4'087.-- pour le déneigement privé (CHF 6'712.50 en 2023).

## Gestion des déchets

Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble des quantités de déchets éliminés en 2024 ainsi que les années précédentes

Année	2024	2023	2022	2021
Population	1.96	1.088	1.095	1.079
Taux de collecte séparée	76.8%	71.1%	75.9%	73.8%
Déchets par habitant [kg]	111.9	106.1	104.3	113.3
Ordures ménagères [t]	122.61	115.41	114.24	122.27
Déchets encombrants [t]	22.27	19.07	12.86	20.04
Déchets communaux [t]	10.10	8.62	7.87	8.05
Biodéchets [t]	290.09	154.43	195.37	185.22
Bois usagé [t]	50.39	43.59	49.26	55.93
Papier, carton [t]	57.33	51.46	60.01	61.18
Métaux [t]	4.90	4.22	11.23	15.98
Verre [t]	49.66	47.37	54.08	54.57
PET [t]	3.90	3.75	3.20	3.10
Plastiques (Hors PET) [t]	0.00	0.00	0.00	0.00
Déchets spéciaux [t]	1.97	3.41	2.35	3.68
Appareils électroménagers et électroniques [t]	10.04	7.92	8.30	9.88
Textiles [t]	8.51	8.21	9.06	9.26
Déchets inertes [t]	0.71	0.54	0.25	0.63
Capsules à café [t]	6.00	7.00	7.00	2.96
Pneus [t]	0.00	0.06	0.01	0.15

## Parcs et promenades

Les services de la voirie continuent à gérer les espaces verts de façon différenciée. Si cette façon de faire extrêmement positive pour la biodiversité donne satisfaction, certaines parcelles ont été remises en tonte afin de les rendre plus accessibles au public. Le verger didactique sis sur la parcelle du château a été mis en éco pâturage, cette façon de procéder donne pleine satisfaction.



Les retours de la population concernant la floraison de la commune qui a été mise en place dès 2022 sont très positifs. Notre nouvelle employée de voirie, paysagiste de métier, y apporte une attention particulière.



## Cimetière

L'entretien du cimetière communal est effectué par le personnel communal pour les communs et par les privés pour les tombes individuelles. En 2024 nous avons constaté que de plus en plus de tombes sont laissées à l'abandon. Une attention particulière sera portée sur ce point en 2025.

## Améliorations Foncières

La planification de la seconde étape des AF a débuté en 2023. La première étape consistait en l'étude d'éligibilité de la renaturation des cours d'eau imposé par l'Etat. Les résultats de cette étude devraient arriver début 2025, ce qui permettra de planifier la suite des travaux. Un préavis de réalisation devrait être soumis au Conseil communal durant l'année 2025.

## Nettoyages et entretien des bâtiments

Le nettoyage et l'entretien des différents bâtiments est assumé par le concierge responsable appuyé par une auxiliaire. En ce qui concerne le grand nettoyage du Château, il est effectué par le concierge et son auxiliaire renforcé par des étudiants durant les vacances scolaires. Cette façon de faire donne pleine satisfaction et permet une économie non négligeable.

# Forêts

Par M. Guy-Robert Monnier, garde du Triage forestier du Pied du Jura

## Personnel forestier de la Commune

Nathanaël Bissat a terminé sa collaboration au service forestier de la commune à la fin du mois d'avril, soit à la clôture de la saison des coupes de bois.

Angélique Vuilleumier, après trois années de service, a quitté son poste au 31 juillet 2024. Son départ a été motivé par le désir d'explorer de nouvelles opportunités professionnelles dans la région de St-Georges.

Enfin, Romain Péguiron, bûcheron diplômé a été engagé à la fin du mois d'août 2024.

## L'équipe forestière de la Commune

Luc Dessauges, forestier-bûcheron, chef d'équipe.

Romain Péguiron, forestier-bûcheron, en formation pour devenir responsable de la formation des apprentis.

Malcolm Lou Bonzon apprenti

Maric Della Casa, apprenti

Malcolm Lou Bonzon a effectué ses quatre mois de formation complémentaire (stage) au Groupement Forestier Leysin-Les Ormonts. En échange, nous avons accueilli Hugo Roure qui travaille au sein de cette entreprise.

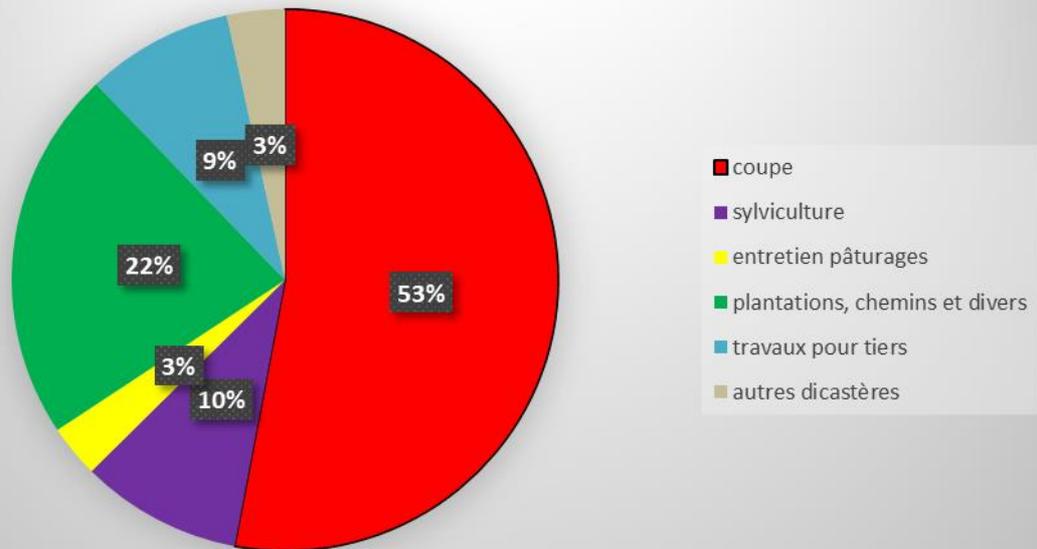


Le secteur forestier fait face à un défi croissant : le manque de relève et le déficit d'apprentis forestiers-bûcherons. En 30 ans, le Canton de Vaud a perdu 50 places d'apprentissage. Les raisons de ce manque de relève sont multiples.

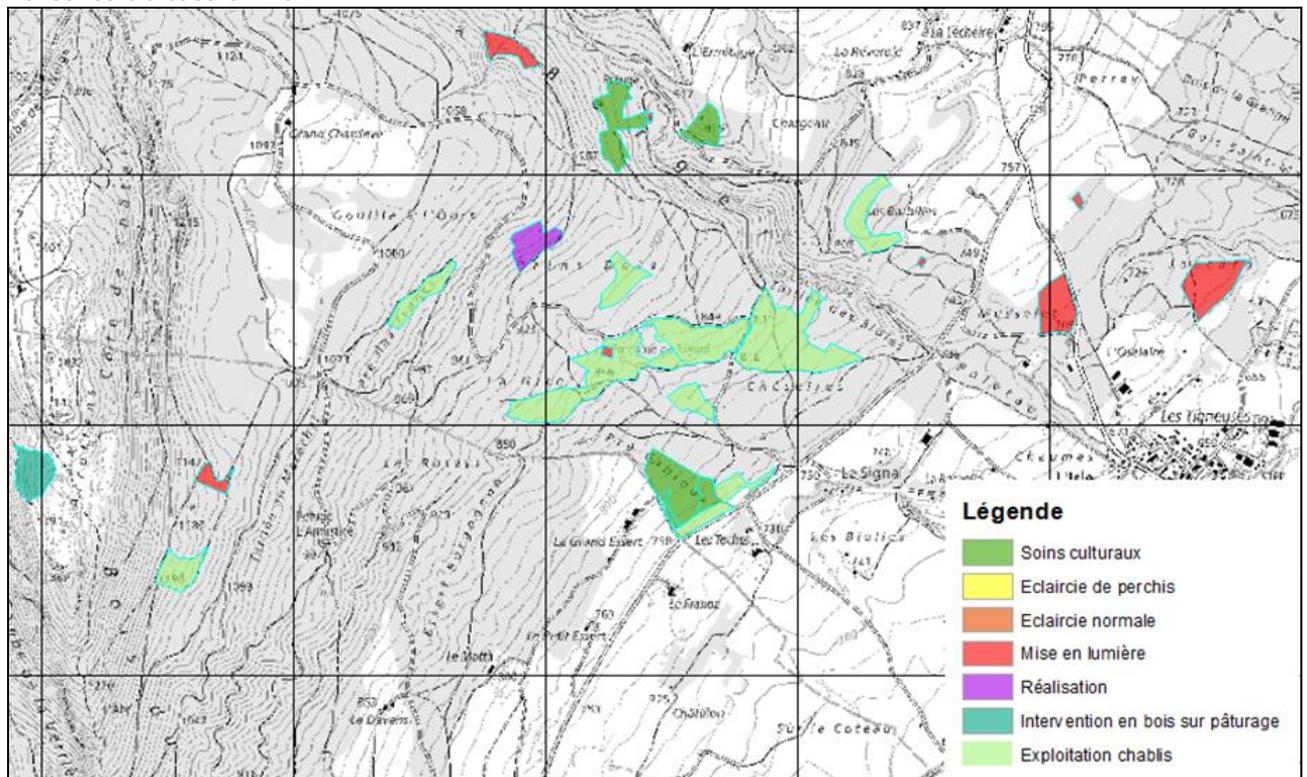
D'une part, le métier de bûcheron est souvent perçu comme difficile et peu attractif. Les conditions de travail, notamment l'exposition aux intempéries et la nécessité d'un bon niveau de condition physique, dissuadent de nombreux jeunes de s'engager dans cette voie.

Pour remédier à ce manque de relève, plusieurs pistes peuvent être envisagées comme, par exemple, la revalorisation du métier de bûcheron auprès des jeunes.

## Travaux 2024



## Parcelles traitées en 2024



En 2024, les attaques de bostryches n'ont pas diminué, bien au contraire. Traditionnellement, nous avons constaté que les étés pluvieux exercent une pression régulatrice sur les populations de ces insectes en favorisant la croissance des arbres et en augmentant leur résistance aux attaques. Cependant, les arbres ont été trop affaiblis ces dernières années, si bien que les infestations de bostryches ont persistés, voire même augmentés.



## Exploitations

Le volume des exploitations réalisées en 2024 est de 4'000 m<sup>3</sup>. A relever que les chablis en représentent près de la moitié.

Les principaux assortiments sont :

Bois de service (destiné à la production de planches, carrelets, poutres etc.) : 2'300 m<sup>3</sup>



Bois de feu (et bois pour plaquettes) : 1'700 m<sup>3</sup>



Grâce au CAD et sa chaudière à plaquettes, la Commune valorise le bois de second choix, souvent considéré comme un sous-produit. L'utilisation de ces matériaux sous forme de combustible évite de le laisser à l'abandon ou de le vendre à des prix dérisoires.

En intégrant le bois de seconde qualité dans les systèmes de chauffage, il est non seulement possible de réduire le gaspillage, mais aussi de contribuer à la lutte contre le changement climatique tout en soutenant le développement économique local.

## Soins culturaux

Les soins culturaux dans les jeunes peuplements forestiers jouent un rôle crucial dans la gestion durable des forêts, en particulier dans le contexte climatique actuel où les conditions environnementales changent rapidement.



Selon les pratiques actuelles, ces interventions se déroulent principalement au printemps et en été, périodes durant lesquelles les jeunes arbres sont particulièrement réceptifs aux soins apportés.

L'objectif principal de ces interventions est d'optimiser la qualité des tiges en favorisant une croissance saine et vigoureuse des arbres, tout en assurant une diversité d'essences adaptée aux caractéristiques écologiques de la station.

Une surface de 10 ha a été traitée durant l'année 2024.

### Entretien des pâturages boisés

Le pâturage boisé est un écosystème particulièrement riche et diversifié qui joue un rôle essentiel tant sur le plan écologique qu'économique.

L'embroussaillage se produit lorsqu'un milieu est laissé sans intervention humaine permettant aux arbustes et aux jeunes arbres de coloniser l'espace, ce qui peut rapidement transformer un pâturage en forêt dense. Les actions de débroussaillage et d'entretien, bien que parfois perçues comme coûteuses ou laborieuses, s'avèrent indispensables pour préserver ces milieux uniques.



A la fin de l'été ont été entrepris différents travaux de débroussaillage et d'ouverture de combes sur le pâturage de Châtel.

### Travaux pour tiers

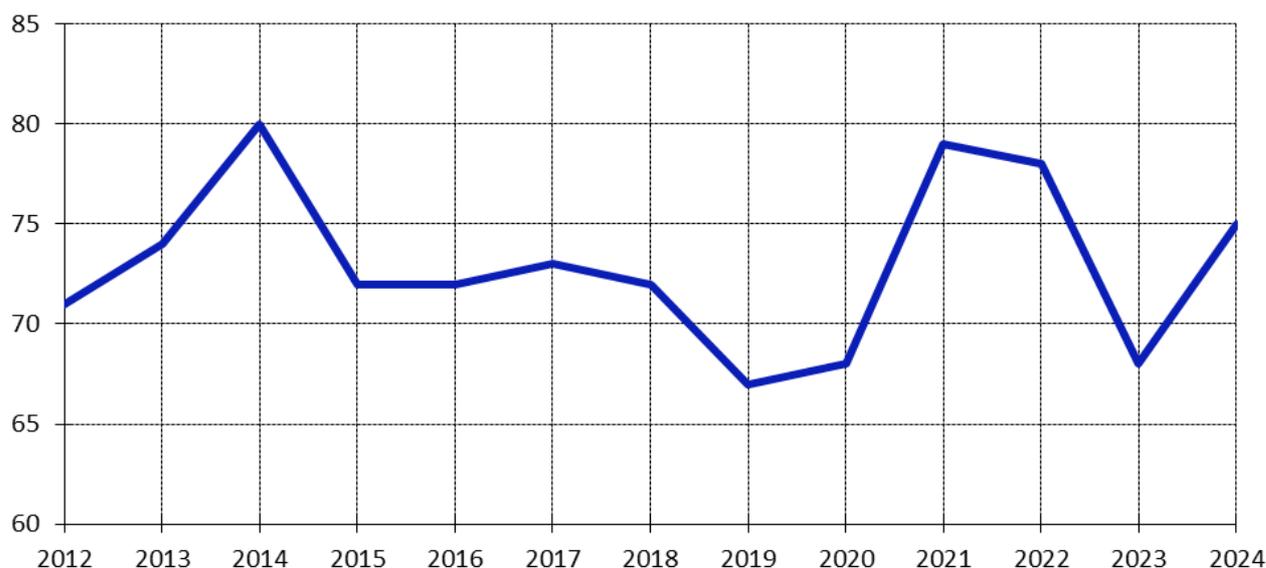
Comme chaque année, des travaux forestiers pour d'autres propriétaires (Hameau de La Coudre, Commune de Ferreyres et forêts d'Etat à Moiry) ont été réalisés en 2024.

### Marché des bois

Bien que le marché du bois ait vu une légère hausse des prix, la force du franc suisse constitue un obstacle à la compétitivité des exportations.

La force du franc suisse, souvent considérée comme un refuge en période d'incertitude économique mondiale, a des effets paradoxaux sur le secteur du bois. D'une part, elle permet aux consommateurs suisses d'acheter des produits importés à des prix plus compétitifs, ce qui peut accroître la demande pour le bois étranger au détriment des producteurs locaux. D'autre part, les exportateurs suisses de bois se retrouvent dans une position délicate, car leurs prix deviennent moins attractifs pour les acheteurs étrangers.

## Evolution du prix du bois de service de 2012 à 2024



### Bois de feu

Au début du mois de novembre a eu lieu la traditionnelle mise de bois de feu sur pied où 24 lots pour un total de 215 m<sup>3</sup> ont été vendus.

Il est tout de même important de reconnaître que l'évolution des pratiques de gestion forestière et les changements environnementaux en cours pourraient entraîner des répercussions sur cette tradition. En effet, une tendance émergente vers la transformation des forêts, motivée par la nécessité de s'adapter aux effets du changement climatique, pourrait conduire à une diminution du nombre de lots de bois de feu disponibles.

Cette situation n'est toutefois pas défavorable aux habitants de L'Isle. En effet, la majorité des clients proviennent des communes avoisinantes et non des résidents locaux.

---

## Sécurité & social

---

M. Eric Hostettler, Municipal

## Tourisme et économie

Le Municipal est mandaté pour représenter la Commune au sein de plusieurs organismes et associations régionales œuvrant pour le développement économique et touristique, dont :

- L'ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges), qui favorise le dynamisme économique et régional en mettant en place divers outils et en exploitant les cadres légaux à disposition. Son action s'inscrit dans une logique de solidarité entre les communes et les acteurs économiques du territoire concerné ;
- Morges Région Tourisme (MRT), dont la mission principale est de promouvoir un tourisme valorisant les richesses naturelles et culturelles du district de Morges. L'accent est mis sur la qualité des prestations touristiques via un accompagnement des acteurs locaux et par des actions ciblées en matière d'accueil, d'information, de communication et de mise en valeur des atouts régionaux ;

- Le Parc Naturel Régional Jura Vaudois (PNRJV), qui englobe près de 35'000 habitants et quatre régions (Nyon, Morges, la Vallée de Joux et le Nord vaudois). Classé d'importance nationale depuis 2013, ce parc constitue un modèle de développement durable, associant préservation des paysages, biodiversité et traditions locales. Il soutient activement des initiatives écologiques, économiques et pédagogiques en faveur d'une approche durable.

## Vie associative

Le Municipal joue un rôle central dans le renforcement des liens entre les associations locales, les groupes à vocation sociale et la Municipalité. Il participe notamment à diverses manifestations afin de soutenir la vie associative et siège au comité d'Achisle en vertu des statuts en vigueur.

Depuis 2023, une réunion plénière annuelle, organisée à la fin de l'hiver, rassemble l'ensemble des associations et groupes actifs de la commune de L'Isle. Cette initiative vise à améliorer la coordination des activités, renforcer les synergies et faciliter l'organisation d'événements. Elle constitue un espace d'échange, où les acteurs associatifs peuvent partager leurs besoins, idées et projets, tout en recevant des informations utiles de la part de la Municipalité.

Par ailleurs, le Municipal assume la représentation communale sur les questions d'intégration, en lien avec le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), dans le cadre d'un cahier des charges défini.

## Transports publics

Le Municipal représente la commune au sein de :

- MBC (Morges-Bière-Cossonay), qui assure la mobilité régionale en desservant 52 localités grâce à un réseau multimodal comprenant bus, trains et funiculaire. Chaque année, plus de 6 millions d'usagers bénéficient de cette infrastructure de transport s'étendant sur 202 km ;
- SAPJV (Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois).

## Cultes et inhumations

Outre ses missions administratives, le Municipal siège à la Commission de gestion du fonds intercommunal de la Paroisse catholique Cossonay - La Sarraz, où il veille à la gestion budgétaire et à l'alignement des dépenses avec les objectifs paroissiaux.

## Police, police sanitaire et Sécurité publique

En tant que délégué, le Municipal participe aux travaux de l'AVCD (Association Vaudoise des Communes Déléгатrices), qui représente les communes sans police communale propre.

Cette association favorise la collaboration et le partage d'informations entre communes, défend leurs intérêts dans le cadre de la police coordonnée et encourage une gestion homogène de la sécurité publique au niveau cantonal.

Le Municipal assure également le suivi des mesures de Police du commerce et de Police sanitaire en partenariat avec les services de l'État. Il veille à la sécurité et à la santé publique, notamment lors des événements.

## Service social, aide sociale et prévoyance et Santé publique

- L'ARASMAC (Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay), qui regroupe 62 communes et gère l'aide sociale, les prestations d'insertion, les assurances sociales et les allocations complémentaires destinées aux familles ;
- L'ASPMAD du Nord-vaudois (Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile), qui facilite le maintien à domicile des personnes confrontées à des problèmes de santé. Cette association, présente dans le district Jura-Nord vaudois et la région de Cossonay, gère 9 centres médico-sociaux (CMS) et emploie 950 collaborateurs au service de 6'500 clients annuellement ;
- Les eHnv (Établissements hospitaliers du Nord vaudois), qui assurent une offre de soins complète dans les domaines préventif, curatif, palliatif et réadaptatif. Ces établissements, principalement situés à Yverdon, Saint-Loup, Chamblon et Orbe, rassemblent 1'700 collaborateurs au service de la population des districts du Jura-Nord vaudois, du Gros-de-Vaud et de Morges.

## Défense contre l'incendie

Le Municipal représente la Commune au sein du Conseil intercommunal du SDIS, qui se réunit plusieurs fois par an lors d'assemblées générales ordinaires et extraordinaires, en fonction des nécessités.

### SDIS

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le Service de défense incendie et de secours Région Venoge assure la protection de 27 communes, couvrant une population d'environ 27'000 habitants sur une superficie de 15'200 hectares. Il est composé de 350 sapeurs-pompiers volontaires, hommes et femmes, ainsi que de deux professionnels engagés à plein temps.

Le Municipal est délégué auprès du Conseil intercommunal du SDIS. Celui-ci se réunit plusieurs fois par année pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, selon les besoins.

### Chiffres clés 2024

#### Données générales

- 43'800 heures de permanence
- 10'515 heures d'exercices
- 47'700 kilomètres parcourus par les véhicules du service
- 272 jours de formation dispensés

## Répartition des interventions

- 87 alarmes liées à des dégâts d'eau, principalement dues aux intempéries de mai et juin
- 48 alarmes techniques, incluant des alarmes automatiques, interventions sur nuisibles et odeurs suspectes
- 39 incendies, en légère augmentation
- 39 interventions pour matières dangereuses (ABC)
- 36 assistances diverses (aide aux personnes et aux animaux)
- 13 services préventifs, notamment lors d'événements publics

## Répartitions des interventions par communes

- |                       |                         |                           |
|-----------------------|-------------------------|---------------------------|
| • Penthaz : 43        | • La Sarraz : 10        | • Bournens : 2            |
| • Cossonay-Ville : 35 | • L'Isle : 8            | • Lussery-Villars : 2     |
| • Penthaz : 31        | • Mex : 7               | • Chevilly : 1            |
| • Gollion : 20        | • Pompaples : 7         | • Cuarnens : 1            |
| • Eclépens : 17       | • Vufflens-la-Ville : 7 | • Ferreyres : 1           |
| • Mont-la-Ville : 17  | • Sullens : 6           | • La Chaux : 1            |
| • Senarclens : 17     | • Orny : 5              | • Moiry : 1               |
| • Daillens : 13       | • Dizy : 4              | • Chavannes-le-Veyron : 0 |
| • Grancy : 10         | • Boussens : 3          | • Mauraz : 0              |

## Interventions et activité

Le SDIS Région Venoge a effectué un total de 262 interventions en 2024, soit une diminution de 22 sorties par rapport à l'année précédente. Ces interventions ont représenté un volume de 2'743 heures d'engagement.

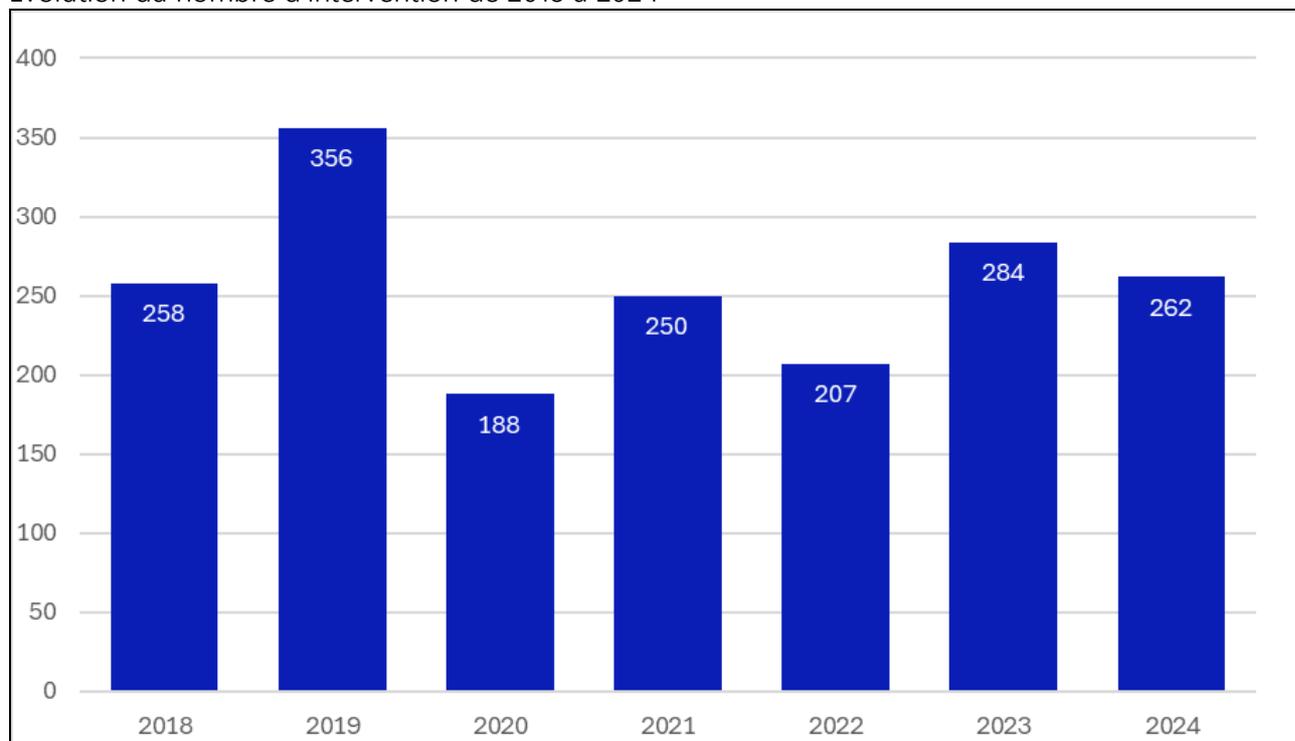
## Promotions 2025 au sein du SDIS Région Venoge

Le Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) Région Venoge annonce plusieurs promotions internes pour l'année 2025, valorisant l'engagement et les compétences des membres du service.

- Grade d'appointé(e) : 7 sapeurs-pompiers promus
- Grade de caporal(e) : 4 appointé(e)s accèdent à ce grade
- Grade de sergente : 3 caporaux promus
- Grade de sergent-chef : 5 sergents confirmés reçoivent cette promotion
- Grade de sergent-major et d'adjutant : 2 promus à ces grades
- Grade de lieutenant : 3 adjudants et sergent-majors promus
- Grade de premier-lieutenant : 5 lieutenants confirmés accèdent à ce grade
- Grade de capitaine : 1 officier promu

Ces promotions illustrent l'évolution continue des effectifs du SDIS Région Venoge, garantissant un encadrement solide et une expertise renforcée au service de la sécurité des communes.

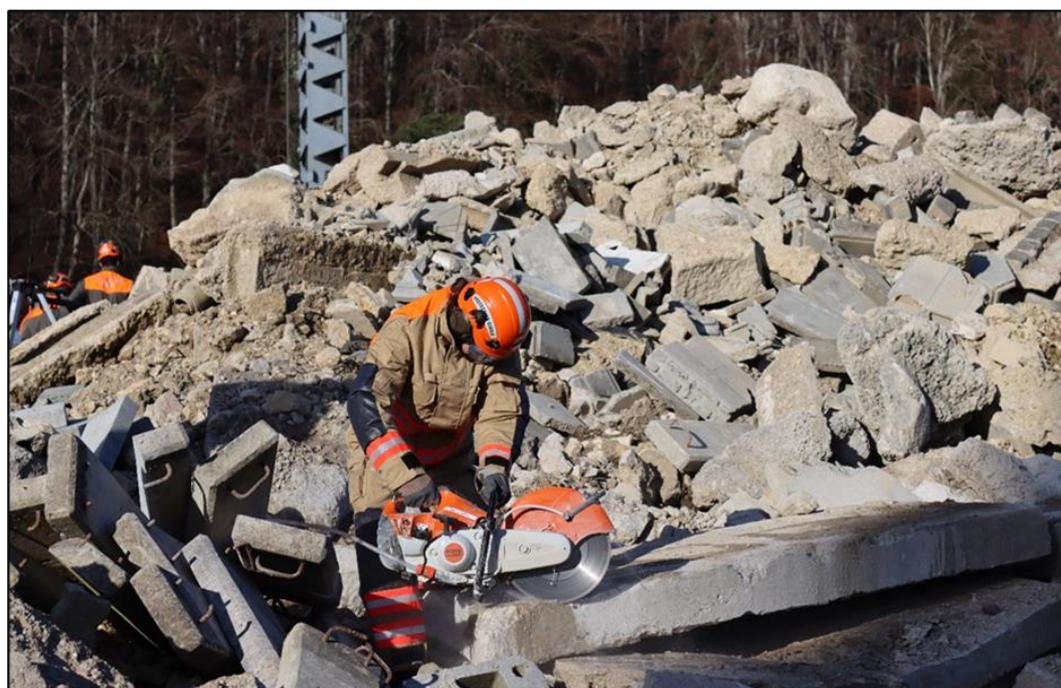
## Évolution du nombre d'intervention de 2018 à 2024



## Protection civile

Le Municipal est membre du Comité de direction de l'Organisation régionale de protection civile du district de Morges. Il participe à sa gouvernance, veillant à ce que ses actions répondent aux besoins de la population et à la législation en vigueur.

En tant que représentant des autorités communales, il assure la liaison entre les collectivités locales et l'ORPC, facilitant la coordination en cas de crise.



## Rapport d'activités 2024

La Protection civile est un pilier discret mais essentiel de la sécurité et du bien-être de la communauté. En 2024, l'ORPC a répondu à des situations d'urgence, assuré des formations exigeantes et renforcé ses compétences pour des interventions toujours plus efficaces. Ce rapport témoigne du travail de chaque membre de l'ORPC, prêt à mettre son expertise et son énergie au service de tous, aussi bien dans les moments de calme que d'urgence. Avec le soutien des partenaires, l'ORPC continue de bâtir une communauté résiliente, prête à affronter l'imprévisible.

### Interventions d'urgence

- Grand froid (janvier) : activation immédiate pour ouvrir un centre d'hébergement d'urgence à Saint-Prex, accueillant 29 personnes sur 7 nuits. Un dispositif de navettes a également été mis en place pour assurer les trajets entre Morges et St-Prex.
- Rupture de canalisation (mars) : livraison de 900 litres d'eau potable à 20 foyers privés d'eau dans la commune de Bremblens, garantissant un approvisionnement temporaire aux habitants et aux services communaux.
- Inondations (juin) : intervention pour le pompage d'eau dans les archives communales d'Apples et pose de sacs de sable pour limiter les dégâts à Morges. L'ORPC a également distribué du matériel de pompage à St-Saphorin-sur-Morges.
- Délestage autoroutier (décembre) : Mobilisation de 12 astreints pour gérer le trafic après un accident mortel sur l'autoroute A1, contribuant à fluidifier la circulation sur les routes cantonales.

### Sécurité et événements majeurs

- Tour de Romandie féminin (septembre) : engagement de 35 astreints pour compléter le dispositif de sécurité de la Police Région Morges et assurer la sécurisation du parcours.
- Journée de la Sécurité publique (août) : participation avec 90 astreints répartis sur 15 stands mettant en avant ses missions et moyens techniques auprès de la population.

### Exercices et entraînements spécialisés

- Tests des sirènes (février) : vérification de 69 sirènes fixes et 26 sirènes mobiles, avec un taux de couverture cantonal de 97.9 %.
- Cours de répétition des compagnies : trois sessions dédiées aux compagnies 1, 2 et 3, centrées sur des exercices pratiques et des mises en situation réelle. Un retour positif a été formulé par les représentants de la Protection civile vaudoise.
- Protection des biens culturels (juin) : entraînement spécifique avec l'ORPC du District de Nyon, mise en application lors d'inondations à Hautemorges.
- Contrôles des abris privés : 332 abris inspectés à Saint-Prex dans le cadre des campagnes CPA menées en avril et octobre.

### Engagement et effectifs

- Effectif au 01.01.2025 : 361 astreints (26 officiers, 32 sous-officiers, 303 soldats)
- Jours de service total : 5'716 (dont 2'705 en cours de répétition, 120 en urgence)
- Sanctions disciplinaires : 13 avertissements, 17 dénonciations pour non-respect des procédures

## Cours et perfectionnements

- Formation de l'État-major (novembre) : approfondissement des techniques de planification opérationnelle, d'élaboration des ordres de mission et de gestion de crise.
- Points de rencontre d'urgence (PRU) (octobre) : livraison de matériel et optimisation des dispositifs pour renforcer l'autonomie des communes en cas de catastrophe.



## Perspectives

En 2024, l'ORPC de Morges a démontré son efficacité face à des défis variés. Les actions menées renforcent la résilience collective et garantissent un soutien fiable en cas de crise. Il poursuivra en 2025 ses efforts pour améliorer ses interventions et maintenir un haut niveau de préparation.

---

## Patrimoine

M. Claude Rosat, Municipal

## Bâtiments

### Le Château

Dans l'ensemble, le résultat comptable de l'année fait apparaître une gestion rigoureuse et une bonne pondération des investissements réalisés. Bien que l'exercice présente un déficit, celui-ci demeure maîtrisé au regard des dépenses conséquentes engagées pour l'entretien et la préservation du monument, indispensables à son bon état de conservation et à son usage régulier.



Les principaux travaux effectués cette année se répartissent comme suit :

- Poursuite du remplacement des fenêtres

- Grands nettoyages estivaux
- Pose de films anti-UV sur les vitres du Grand Salon
- Réparations des menuiseries extérieures
- Pose d'un nouveau carrelage dans la salle des maîtres
- Révision périodique des extincteurs
- Remplacement d'une pompe de circulation de chauffage
- Diverses interventions techniques (électriciens, chauffagistes, menuisiers, sanitaires)

Par ailleurs, on note une légère augmentation du nombre de visites du château, témoignant d'un intérêt renouvelé pour le site.

## Eglise

Une année de plus s'est écoulée sans que la "vieille dame" ne bénéficie de l'attention qu'elle mérite pleinement. Bien que son architecture témoigne d'un réel potentiel patrimonial, nous ne disposons malheureusement pas, à ce jour, des moyens nécessaires pour lui accorder l'investissement ou la mise en valeur qu'elle pourrait légitimement espérer.

Les coûts élevés d'électricité liés au chauffage ont toujours un impact financier significatif.

## Collège de Villars-Bozon

A la suite du départ de notre locataire, il a été jugé nécessaire de procéder à divers rafraîchissements dans l'appartement du premier étage. Bien que ces travaux n'aient pas été prévus au budget initial, ils se sont avérés indispensables après 29 années sans rénovation.



Les interventions réalisées sur l'ensemble du bâtiment peuvent être résumées comme suit :

- Réfection complète des peintures dans l'appartement du 1er étage
- Remplacement des moquettes par du parquet dans ce même appartement
- Évacuation d'un volume conséquent de meubles, bois et divers objets accumulés au fil des années dans le galetas
- Remplacement d'un boiler électrique
- Réparations sur plusieurs appareils électroménagers

Il convient également de mentionner l'entretien du clocher et de son horloge, confié à notre orfèvre.

## Bâtiment poste

Comme chacun le sait, La Poste (Suisse) SA, locataire du bâtiment est actuellement en pleine phase de restructuration à l'échelle nationale. À ce titre, une délégation s'est rendue dans notre Commune pour nous présenter leurs perspectives d'évolution. Il est malheureusement à craindre que, dans un avenir proche, ce service soit amené à quitter le village.

Par ailleurs, quelques travaux de maintenance et d'entretien courant ont été réalisés au cours de l'exercice, par l'intervention de différents corps de métier.

Il a été procédé au remplacement d'appareils électroménagers. Des travaux de plomberie et des ajustements aux fenêtres ont également été effectués.

### Salle polyvalente

Quelques éléments d'explication s'imposent quant aux dépassements budgétaires relevés durant l'exercice.

Une panne survenue dans le système de ventilation de la salle communale a mis en lumière l'absence d'entretien depuis plusieurs années. Nous avons donc procédé à un entretien complet de l'installation, incluant notamment le remplacement des filtres.

Par ailleurs, la mise en conformité des installations électriques, imposée à la suite du contrôle périodique OBIT, a généré des frais supplémentaires.

S'y sont ajoutés les coûts liés à l'entretien des équipements sportifs, réalisé conformément au cahier des charges.

En complément, d'autres interventions ont été nécessaires :

- Plusieurs pannes sur la banque de froid de la cuisine
- Remplacement des vannes incendie des postes de secours
- Remplacement de verres cassés
- Achat d'un nouveau robot de nettoyage (ce poste avait été budgétisé)
- Remplacement de tuiles cassées en façade
- Divers travaux et imprévus

Enfin, il est à noter une nette diminution des locations de la salle par rapport à l'année 2023. Toutefois, le résultat global demeure comparable à celui des années précédentes.

### Hangar communal (Baseco)

L'exercice s'est révélé particulièrement favorable pour ce bâtiment, qui connaît une fréquentation soutenue tout au long de l'année.

La seule dépense notable a concerné le remplacement d'un lave-vaisselle. En dehors de cela, aucun investissement ou entretien exceptionnel n'a été nécessaire.

Le bilan se clôture ainsi sur un résultat positif, non négligeable.

### Centre villageois

À la suite de l'incendie survenu l'année précédente, les appareils endommagés ont été remplacés. Dans cette continuité, certaines installations ont été repensées dans un souci d'optimisation énergétique.

Ainsi, le boiler électrique a été remplacé par un modèle à registres combinés, permettant de récupérer la chaleur produite par les compresseurs des chambres froides pour la production d'eau chaude sanitaire.

Un contrôle périodique OBIT des locaux commerciaux a également été effectué, conformément aux obligations réglementaires.

En parallèle, plusieurs interventions d'entretien courant ont eu lieu :

- Vidange des fosses à graisse
- Entretien périodique des installations frigorifiques
- Divers dépannages effectués par différents corps de métier
- Remplacement d'une gâche de porte
- Réparation d'un appareil électroménager
- Débouchage de canalisations

L'ensemble de ces interventions s'inscrit dans la routine de gestion d'un immeuble de plus de 30 ans. Malgré cela, le bâtiment continue de générer un bénéfice confortable.

### Hôtel de Commune

Lors du changement de tenancier, plusieurs appareils de la cuisine professionnelle ont été remplacés afin d'assurer un bon niveau d'équipement. Toutefois, les autres installations, vieillissantes, montrent des signes de fatigue, nécessitant des réparations urgentes pour garantir le bon fonctionnement du restaurant. Ces interventions ont engendré des frais importants.

Par ailleurs, des canalisations ont dû être débouchées, et divers entretiens périodiques ont été réalisés au cours de l'année.

Nous avons également constaté un décollement du crépi sur la façade en pignon. Une entreprise de maçonnerie est intervenue rapidement pour sécuriser les lieux et prévenir toute chute de matériaux. Des devis sont en cours pour la réfection complète de cette façade.

Il convient de souligner que ce bâtiment, en raison de son ancienneté, exigera une attention accrue dans les années à venir, tant en termes d'entretien que d'investissements.

Il est à relever que L'Hôtel de la Balance est, au même titre que l'ancienne gendarmerie, un bâtiment classé en note 2. La perspective d'une révision lourde ne sera pas sans conséquence.

### Chalet de Châtel

Au cours de l'année, les travaux ont principalement porté sur la finalisation du remplacement des batteries liées aux installations solaires. Ce projet s'inscrit dans la continuité de nos efforts en faveur de l'autonomie énergétique du site.

Par ailleurs, les entretiens courants, reconduits chaque année, ont été réalisés comme suit :

- Entretien du système de filtration de l'eau potable
- Révision annuelle de la génératrice
- Mise en service des installations sanitaires en mai
- Mise hors service des installations en octobre

Cette année marque également la fin d'une belle aventure : le tenancier de la buvette a remis son tablier, prenant une retraite bien méritée après de nombreuses années de service. Nous lui adressons nos sincères remerciements pour son engagement et son dévouement, ainsi qu'à toute son équipe, qui nous a régales de bons petits plats tout au long de ces années.

Dans l'optique de préparer la prochaine saison estivale, l'ouverture de la buvette est prévue pour le courant du mois de mai 2025. Divers devis ont été sollicités afin de redonner un coup de frais aux lieux, dans le respect de leur charme et de leur fonction d'accueil.

### Buvette du Terrain de foot

Conformément aux prévisions budgétaires, il a été procédé au remplacement de la tondeuse communale, affectueusement surnommée "la Caroline". Cette nouvelle acquisition permet de maintenir les terrains dans un excellent état et d'assurer un entretien régulier et efficace des surfaces vertes.

### Abris de protection civile publics

Une diminution significative des frais d'électricité est à relever. Elle s'explique par le remplacement du système de chauffage électrique par un raccordement au réseau de chauffage à distance. Cette décision qui s'avère judicieuse tant sur le plan économique qu'écologique.

En parallèle, suite à plusieurs infiltrations d'eau, des travaux d'étanchéité ont été réalisés. Ils ont consisté en la réfection de l'ensemble des bandes de serrage autour des bétons hors sol, ainsi que des sauts-de-loup.

Plusieurs contrats d'entretien ont également été honorés durant l'exercice :

- Vidange des fosses à graisse
- Travaux d'entretien sur les équipements de cuisine
- Entretien de divers équipements liés au fonctionnement des abris

Sur le plan financier, il est à noter que le fonds PCI cantonal destiné au remplacement des infrastructures n'a été crédité qu'au cours de l'exercice 2024. Toutefois, les travaux relatifs au remplacement des systèmes de chauffage ainsi qu'à la production d'eau chaude sanitaire ont été réalisés dès 2023, impactant de ce fait les comptes de cet exercice.

Dans le cadre de la réflexion sur la rénovation des infrastructures sportives, une rencontre a eu lieu avec le comité du FC Veyron-Venoge. A cette occasion leur ont été présentées les possibilités de réfection, en tenant compte des critères transmis par les services du Canton. Nous sommes actuellement en attente des plans et devis, éléments indispensables à la demande d'une détermination de l'Etat.

Parallèlement, la Commune a lancé des demandes de devis pour la réfection de l'éclairage des installations.

L'une des questions essentielles à venir concernera le mode de financement des travaux, qui devra faire l'objet d'une analyse approfondie en fonction des ressources disponibles et des éventuels soutiens externes.

### Bâtiment de l'ancienne gendarmerie

Dans la continuité des démarches entreprises au cours des années précédentes, et suite à l'expertise menée en 2023 par de notables spécialistes reconnus dans le domaine du patrimoine, plusieurs méthodologies de réfection ont été élaborées pour ce remarquable bâtiment à haute valeur historique.

Quatre variantes ont ainsi été présentées à votre Conseil, afin d'orienter le choix vers la solution la plus adéquate. Lors de la séance du 12 juin 2024, votre Conseil a retenu la variante d'un montant de CHF 2'875'000.--.

Cette décision marque une étape importante : après plus de sept années d'échanges, de réflexions intenses et parfois de débats complexes, les travaux vont enfin pouvoir débiter - une avancée que l'on peut saluer comme un miracle.

Le chantier est prévu pour commencer au début de l'année 2025 et durer entre 15 et 18 mois.

Il convient néanmoins de souligner que la solution architecturale retenue ne répond pas entièrement aux attentes qualitatives en matière d'organisation des volumes. Plusieurs contraintes techniques, patrimoniales et réglementaires imposées dans le cadre du projet limitent en effet notre marge de manœuvre et ne permettent pas de satisfaire pleinement les critères initiaux.

### Bâtiments d'archives (Guisan)

À titre d'information, les deux bâtiments situés le long de la Route du Col du Mollendruz sont principalement utilisés pour le stockage d'archives. Ces infrastructures sont désormais la propriété des communes de L'Isle et de Mont-la-Ville, à la suite de l'acquisition du site autrefois propriété de l'armée.

Aucun élément particulier n'est à signaler concernant ces bâtiments à ce jour.

## Energie

### Chauffage à distance

L'exercice comptable se solde par une perte conséquente, principalement due à des dépenses exceptionnelles liées à la maintenance imprévue des installations thermiques. Plusieurs interventions ont dû être réalisées en urgence afin de garantir la sécurité et la continuité du service de distribution de chaleur.

Les principaux travaux effectués sont les suivants :

- Réfection des bétons réfractaires et de la voûte d'une chaudière
- Remplacement d'une pompe de circulation à double corps
- Remplacement partiel du système de nettoyage automatique des filtres, suite à une mauvaise combustion (travaux en lien avec la réfection précédente)
- Réparation du cendrier et des grilles mobiles
- Dépannage de vis, moteurs et réducteurs
- Découplage et modification de certaines installations électriques, en lien avec les travaux ci-dessus
- Remplacement d'un servomoteur chez un particulier
- Autres interventions diverses effectuées par notre prestataire

Parallèlement, le remplacement progressif de certains compteurs de chaleur s'est poursuivi, les contrôles périodiques prévus dans le cadre des contrats d'entretien ont été effectués.

Il convient également de souligner que les hivers doux ont un impact direct sur la consommation d'énergie, entraînant une baisse des ventes.

Par ailleurs, le réchauffement climatique affecte la qualité des forêts : la part croissante de bois résineux ou de bois morts (de moindre qualité calorifique) nécessite une augmentation du volume de plaquettes à broyer et à transporter, sans que cela ne génère de recettes supplémentaires.

Face à l'ensemble de ces éléments défavorables, une révision à la hausse du tarif du kWh s'avère inévitable pour maintenir l'équilibre financier du service.

## Police des constructions

L'article 68 a de la Loi sur l'aménagement du territoire précise : Tout projet de construction ou de démolition doit être soumis à la municipalité.

En fonction de l'ampleur et la localisation, la Municipalité détermine la procédure à appliquer. La Commission consultative d'urbanisme analyse les demandes reçues et transmet sa détermination à la Municipalité.

Durant l'année 2024, la Commission consultative d'urbanisme, composée de deux membres de la Municipalité et d'un soutien technique externe, a siégé deux fois par mois.

En 2024, vingt-sept chantiers sont en cours sur le territoire communal, dont huit qui ont fait l'objet d'un dossier d'enquête déposé cette année.

Quelques installations solaires ont fait l'objet d'une annonce et ont été dispensées d'enquête. Depuis 2024, et sous certaines conditions, les installations de pompe à chaleur air-eau peuvent également être dispensée de procédure d'enquête. Mais l'annonce reste obligatoire.

Enfin, la Municipalité a délivré cinq autorisations pour travaux de minime importance.

## Citernes

La Loi fédérale sur la protection des eaux loi distingue les installations soumises à autorisation et celles soumises à notification.

- a) Les installations soumises à autorisation sont celles situées dans les zones S et les secteurs particulièrement menacés, A (Au et Ao) et Z (Zu et Zo). Elles doivent être contrôlées tous les 10 ans par une entreprise spécialisée. Ces contrôles doivent être suivis par la commune.
- b) Les installations soumises à notification sont toutes les autres. Elles sont soumises à un devoir d'entretien général sous la responsabilité du détenteur.
- c) Dans les secteurs particulièrement menacés, les petits réservoirs d'un volume maximum de 2'000 litres par unité font exceptions. Ceux-ci ne sont pas soumis à autorisation. Ces installations sont cependant soumises à un devoir d'entretien général sous la responsabilité du détenteur

Le Greffe municipal s'assure que le contrôle des citernes à combustibles de la catégorie a), soit une quarantaine.

---

## Liste des sigles, abréviations et acronymes

---

ACHISLE	Association des Amis du Château de L'Isle
ACV	Association des châteaux vaudois
AF	Améliorations foncières
AJERCO	Accueil de jour des enfants de la Région de Cossonay
AMF	Accueillante en milieu familial
ARASMAC	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay
ARCAM	Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges
ASICoPe	Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthalaz
ASICOVV	Association scolaire intercommunale Cossonay-Veyron-Venoge
ASPIC	Association scolaire intercommunale de la piscine des Chavannes
ASPMAD	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile
AVCD	Association vaudoise des communes déléгатrices
CAD	Chauffage à distance
CBOVd	Chambre du bois de l'Ouest vaudois
CCU	Commission communale d'urbanisme
CODIR	Comité de direction
DAP	Détachement d'appui
DGE	Direction générale de l'environnement
DGEO	Division générale de l'enseignement obligatoire
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DPS	Détachement de protection et de secours
EhNv	Etablissements hospitaliers du Nord vaudois
EHVV	Epuration des eaux Haute-Venoge-Veyron
EP	Etablissement primaire
EP/EU	Eau potable, eaux usées
EPS	Etablissement primaire et secondaire
LAJE	Loi sur l'accueil de jour
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
MBC	Transports de la Région Morges Bière Cossonay
MRT	Morges Région Tourisme
MVCL	Mont-la-Ville, Cuarnens et L'Isle
PACom	Plan d'affectation
PNRJV	Parc naturel régional Jura vaudois
SAPJV	Société des auto-transports du Pied du Jura vaudois
SDIS	Service de défense incendie et de secours
STEP	Station d'épuration
UCV	Union des Communes vaudoises